



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Hérault

Commune de Saint Bauzille de Putois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 10/01/2022

Compte-rendu n°1

Nombre de membres Séance du Lundi 17 Janvier 2022

en exercice: 19

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept janvier, l'assemblée régulièrement convoquée le 10 Janvier 2022 s'est réunie sous la présidence de Oscar ALLE.

Présents : 16

Votants: 19

Sont présents: Oscar ALLE, Maryvonne ROBILLART, Josiane VIGNERON, Anne-Marie MOTARD, Virginie NOEL KERDUDO, Jean BURDIN, Isabelle LELLOUCHE, Joseph RISO, Patrick CHOLET, Nathalie LAMBINET, Benjamin NOEL, Philippe RAMOUSSE, Jean-Louis CAMMAL, Marc RIVIERE, Elisabeth THEROND, Lydia AUZEPY

Représentés: Pascal GUICHARD, Pascal CLEMENT, Jean Luc VALOIS

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Virginie NOEL KERDUDO

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente-cinq minutes, Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum étant atteint, il est procédé à l'adoption du dernier compte rendu de la séance du 23 Décembre 2021, adopté à l'unanimité.

Ordre du jour n°1 : Création d'un emploi d'Agent de maîtrise principal au tableau des effectifs

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il faut créer un poste d'Agent de maîtrise principal pour procéder au reclassement d'un agent de la commune. En application des textes, l'agent ne peut être reclassé que sur un grade équivalent à l'indice de traitement égal ou immédiatement supérieur. En l'espèce le poste n'existant pas au tableau des effectifs Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur la création de ce poste afin de procéder au reclassement de l'agent. Le reclassement étant une possibilité donnée à l'autorité territoriale mais qui ne constitue en aucun cas une obligation.

L'ordre du jour n°1 est mis au vote,

L'ordre du jour n°1 n'est pas approuvé à la majorité absolue.

14 voix contre, 4 voix pour (RISO Joseph, RAMOUSSE Philipe, ALLE Oscar, NOEL Benjamin) et 1 abstention (LAMBINET Nathalie)

Monsieur le Maire souhaite proposer le reclassement de l'agent, dont le départ en retraite est prévu d'ici deux ans.

Madame THEROND Elisabeth rappelle les faits d'une lourde gravité qui ont été reprochés à l'agent en question et précise que la Commune n'a en aucun cas procédé à des mesures de sanction, le Conseil de discipline du Centre de Gestion de l'Hérault et le Tribunal s'en sont chargés.

Elle tient à ce que la réalité des faits soit clairement présentée à l'assemblée.

Madame ROBILLART Maryvonne insiste sur les obligations des fonctionnaires, notamment lorsque ceux-ci sont dépositaires de l'autorité publique.

Madame LELLOUCHE Isabelle rappelle le devoir d'exemplarité pour tous les fonctionnaires publics territoriaux.

Monsieur BURDIN Jean prend la parole en expliquant que le reclassement de cet agent engendrerait des inégalités parmi les autres agents de la Commune et qu'il serait difficile de le leur expliquer malgré

l'application des textes en vigueur. Ce qui risque d'entraîner une désorganisation des services vu le positionnement hiérarchique du poste à créer.

Ordre du jour n° 2 : Demande de subventions auprès des différents partenaires financier Etat, Département, Région et autres pour la réhabilitation de la Maison Ginestie.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que suite à l'achat par la Commune du fonds de commerce du Café de la Place, la municipalité souhaite pouvoir réhabiliter dans la foulée la Maison Ginestie afin de pouvoir utiliser ce nouvel espace comme « Tiers lieu ». Pour ce faire, il sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès de tous les partenaires financiers Etat, Département, Région et autres.

L'ordre du jour n°2 est mis au vote :

L'ordre du jour n°2 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que ce point a été rajouté à l'ordre du jour en raison du calendrier imposé pour effectuer les demandes de subventions. La municipalité qui vient d'acquérir le fonds de commerce du Café de la Place 45 Rue du Croutou souhaite entreprendre des travaux de rénovation dans la maison attenante la Maison Ginestie. Monsieur le Maire précise qu'une étude du coût prévisionnel des travaux de rénovation est en cours et que les devis une fois reçus seront consultables. Madame MOTARD Anne Marie prend la parole pour préciser les enjeux liés aux travaux de rénovation de la Maison Ginestie. Cette maison serait un atout supplémentaire pour concrétiser le projet de « Tiers lieu » en la jumelant avec le Café de la Place. Cela permettrait de valoriser le patrimoine communal tout en optimisant l'espace dédié au co-working, déroulement d'activités culturelles, espaces de rencontres avec l'activité du café, qui pourrait proposer également de la restauration.

La Commune demandera différentes subventions, notamment la DETR, (Etat : dotation équipements territoires ruraux), les autres partenaires financiers tels que la Région seront également sollicités. Madame THEROND Elisabeth demande sur quoi porte la demande de DETR, dont les conditions d'attributions sont très encadrées. Monsieur le Maire et Madame MOTARD précisent que la demande portera sur les travaux de rénovation de la Maison Ginestie. Les différents étages de la Maison seront utilisés dans le cadre du projet de création de « Tiers lieu ».

Mme THEROND Elisabeth demande et quel est l'architecte qui a été choisi pour étudier le projet, Monsieur le Maire et Madame MOTARD répondent qu'il s'agit de Monsieur PROHIN Jean Michel qui dispose de plusieurs bureaux d'étude dont un à Nîmes. Monsieur le Maire est satisfait de ses prestations pour avoir déjà commencé à collaborer avec lui.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à vingt heures quatorze minutes.

 